



Paiement des salaire en 2 fois legal?

Par **logan8210**, le **09/10/2013** à **11:51**

bonjour, mon employeur a décider de nous payé en 2 fois sous forme d'acompte pour problème de trésorerie un accort a été signer par les délégué du personnel donc: paiement de la premier partie du salaire 80% en acompte le 5 du mois et le reste du salaire la semaine d'après .. sauf que nous somme le 9 octobre .. et toujours rien que faire?? merci d'avance pour vos réponces

Par **P.M.**, le **09/10/2013** à **17:56**

Bonjour,
Normalement le salaire doit être payé à date fixe le plus près possible de l'échéance de la paie mais le salarié peut obtenir un acompte après la première quinzaine de travail...
Il semble que les Représentants du Personnel aient tenté de sauver la situation plutôt que d'aller vers une cessation de paiement mais que cela ne soit pas strictement appliqué, je vous conseillerais de vous en rapprocher dans un premier temps...